

TARIFS

Etudiants : gratuité sans repas – 30 Euros repas compris

Enseignants-chercheurs : gratuité sans repas – 30 Euros repas compris

Professionnel : 100 Euros sans repas – 130 Euros repas compris



Lieu du colloque : Université Jean Moulin-Lyon 3, 15 quai Claude Bernard, Lyon 7e, Amphi Huvelin
Accès : Tramway ligne T1, station Rue de l'Université ou ligne T2, station Centre Berthelot – Métro ligne A, station Bellecour ; ligne B, station Jean Macé ou ligne D, station Guillotière
Renseignements et inscriptions : Monsieur Mathieu Combet, Allocataire-Moniteur, Centre d'Études Européennes, 15 quai Claude Bernard, 69239 Lyon Cedex 02 – mathieu.combet@gmail.com – Tél. 04 78 78 74 42 / 06 63 62 07 29 – Fax 04 78 78 74 66 – Web <http://cee.univ-lyon3.fr>.

Direction Scientifique :
Cyril Nourissat,
Professeur agrégé,
Directeur du Groupe de
Recherches en Droit Privé
Européen (GRDPE)

Edouard Treppoz,
Professeur agrégé,
Directeur du M2 Droit du
cinéma, de l'audiovisuel et
Multimédia



DROIT INTERNATIONAL PRIVE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE : UN NOUVEAU CADRE POUR DE NOUVELLES STRATEGIES

Amphithéâtre HUVELIN

Jeudi 4 juin 2009

Université Jean Moulin – Lyon 3
15 quai Claude Bernard 69007 Lyon



8h30 Accueil des participants

9h00–9h10 Allocution d'ouverture – Monsieur L.-A. BARRIERE, Doyen de la Faculté de droit, Université Jean Moulin-Lyon 3

9h10–9h30 Rapport introductif : De nouveaux outils communautaires pour le droit international privé de la propriété intellectuelle – C. NOURISSAT, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin-Lyon 3

LA LOI APPLICABLE : QUELLES STRATEGIES METTRE EN PLACE AUJOURD'HUI ?
(9h30 – 10h45)

Président de séance :
THIERRY SUEUR
Président du Groupe français de l'AIPPI
Directeur de la PI du Groupe Air Liquide

- **Le principe de territorialité et la propriété intellectuelle**
J.-S. BERGE, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Nanterre La Défense – Paris X
- **Quelle loi en matière de contrats de propriété intellectuelle ?**
B. UGHETTO, Avocat à la Cour, Cabinet Ratheaux, Chargé d'enseignements à l'Université Jean Moulin-Lyon 3
- **Quelle loi en matière de contrefaçon ?**
N. BOUCHE, Maître de conférences, Université Jean Moulin-Lyon 3

10h45 – 11h00 Pause

Table ronde : la pratique confrontée au choix de la loi applicable
(11h00 – 12h45)

Modérateur :
YVES REINHARD
Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin- Lyon 3
Directeur du Centre Paul Roubier

- 1. Choix de la loi applicable et contrats de PI transnationaux en pratique**
A. MARIE, Conseil en Propriété Industrielle, Cabinet Beau de Loménie
- 2. Pourquoi choisir la loi française ?**
C. CARON, Avocat à la Cour, Cabinet Christophe Caron, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Val de Marne – Paris XII
- 3. Pourquoi choisir la loi anglaise ?**
L. BRAZELL, Solicitor – Advocate, Cabinet Bird & Bird
- 4. Droits d'auteur et utilisation contractuelle sur l'Internet**
A. ZANGS, Directrice Business Affairs, Société Deezer

12h45 – 14h00 Déjeuner buffet

LES NOUVELLES STRATEGIES CONTENTIEUSES
(14h00 – 15h00)

Président de séance :
THIERRY MOLLET-VIEVILLE
Président de l'AIPPI
Avocat à la Cour de Paris

- **Quel juge en matière de contrefaçon ?**
M.-E. ANCEL, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Val de Marne–Paris XII
- **L'exclusivité du juge du titre**
J. RAYNARD, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université de Montpellier I
- **Les conflits de procédures**
T. AZZI, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université René Descartes – Paris V

Table Ronde : la pratique confrontée aux enjeux contentieux
(15h00 – 16h45)

Modérateur :
JACQUES DE WERRA
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

- 1. La gestion du contentieux international notamment en matière de brevet**
P. VERON, Président d'honneur de l'European Patent Lawyers Association (EPLAW) et de l'Association des avocats en propriété industrielle (AAPI)
- 2. La gestion du contentieux international notamment en matière de brevet, le point de vue de l'avocat allemand**
DR. MARTIN KÖHLER, Rechtsanwalt
- 3. L'exécution des jugements français à l'étranger et des jugements étrangers en France**
J.-P. STOULS, Avocat à la Cour, Cabinet Alister Avocats.
- 4. Le point de vue de l'entreprise : efficacité du système juridictionnel français**
J. RIZENTHALER, Directeur de la Propriété Intellectuelle, Société Schneider Electric

16h45 – 17h00 Pause

17H00 – 17h20 Un autre regard : le point de vue de l'American Law Institute sur le droit international privé de la propriété intellectuelle
E. TREPPOZ, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Lumière – Lyon 2

17h20 Propos conclusifs, TH. MOLLET VIEVILLE

17h30 Clôture des travaux